

CONSEIL D'ÉCOLE

Procès verbal

Mardi 21 mars 2023

**École élémentaire de
GEUDERTHEIM**

74 rue du Général de Gaulle

67170 GEUDERTHEIM

03 88 51 93 60

ce.0672664g@ac-strasbourg.fr

Ordre du jour du C.E.

POINT 1 : Lecture (Points importants) et adoption du précédent PV

POINT 2 : École : Effectifs école / prévisions N+1/APC

POINT 3 : Sécurité

POINT 4 : Résultats des évaluations CP - Point d'étape mi-CP

POINT 5 : Point Mairie - Périscolaire

POINT 6 : Projets divers

POINT 7 : Fête scolaire

POINT 8 : Questions associations des parents d'élèves non traitées précédemment

Procès-verbal du conseil d'école du mardi 21 mars 2023

Présents :

Enseignants (es) : Laetitia STEBLER -- Anne GUILLON -- Carine HOUEL-MAURER -- Stéphanie JEUCH – Mélanie HEYERES -- Vincent STRUB -- Thierry KEIFFER

Représentants de la mairie : Pierre GROSS (Maire) et Michel URBAN (Conseiller municipal)

Parents d'élèves : Sandra JUD – Sarah LUDWIG – Angélique MOSCHEROSCH – Valérie VON ALLMEN SCHMIDT – Mélissa PATIENT – Audrey KOWALSKI – Valérie HAMM – Aurélie JESSEL

Excusés :

Enseignante : Nathalie GASSMANN, Mathilde NANTEUIL, Morgane STRESSER

Représentante Périscolaire : Séverine KLIPFEL

Enseignantes de Religion : Yvonne PIQUEREL, Agathe STEINER

AESH : Solange DUMINGER – Stéphanie STAUDER

La séance est ouverte à **19 heures**

La séance est close à **19 h 50**

INTRODUCTION :

Accueil des membres : remerciements

POINT 1 : Retour sur le procès-verbal du précédent conseil d'école

- POINT 1 : Lecture (Points importants) et adoption du précédent PV
- POINT 2 : Résultats des élections et présentation de l'école (Enseignants nouvellement nommés, effectifs, répartition, APC, retours des réunions parents/professeurs, ...)
- POINT 3 : Périscolaire : données administratives
- POINT 4 : Résultats des évaluations CP/CE1
- POINT 5 : MAIRIE : travaux – budget/économie - Cross ...

Cross (CROSS au profit du MÉCENAT CHIRURGIE CARDIAQUE) : Prévu le vendredi 25 novembre 2022 au matin. Les élèves vont courir entre 600m et 1200m en fonction de leur niveau de classe.
Augmentation des coûts (+30% sur certains postes) ce qui décale la rénovation de l'école élémentaire.

- POINT 6 : Règlement intérieur : modifications

Point 7.5 PAI sur demande des parents

Point 8.2 Quatre exercices sur l'année

Point 8.3 Assurance scolaire : sur l'assurance scolaire, il doit figurer les termes : individuelle accident et responsabilité civile

Point 9 La traversée de la cour n'est plus autorisée : ce n'est plus (pas) un lieu de passage sauf pour se rendre à la crèche.

Ces changements ont été communiqués aux parents d'élèves et cela va être spécifié dans le règlement intérieur de l'école 2023/24.

RAPPEL : nous sommes toujours en PLAN VIGIPIRATE

- POINT 7 : Projets (Piscine, escalade, ...) nous reviendrons dessus dans ce CE (projets passés, présents, futurs).
- POINT 8 : Mise en place du protocole pHARe (Mme JEUCH et le directeur sont personnes référentes)

Remarque (Les affiches vont être exposées et expliquées aux autres élèves).

Le protocole a été appliqué une fois cette année à la demande d'un parent (de notre point de vue, nous n'étions pas encore sur du harcèlement à proprement parler mais sur de la mésentente continue entre deux élèves qu'il fallait de toute façon résoudre)

- POINT 9 : Questions associations

Qui est contre le PV ? Qui s'abstient ? → Adoption à l'unanimité

POINT 2 : Effectifs école / prévisions N+1/ APC

2-1) EFFECTIFS / ÉQUIPES

Actuellement l'effectif est de **174 élèves (4 départs / 5 arrivées)**. Il y a **7 classes** réparties de la façon suivante :

Au Cycle 2 (111) :

- **CP** : Nathalie GASSMANN – Vincent STRUB : 23 élèves, **CP/CE1** : Laetitia STEBLER – Morgane STRESSER : 24 élèves dont 11 CP et 13 CE1, **CE1** : Anne GUILLON : 27 élèves, **CE2** : Stéphanie JEUCH : 28 élèves, **CE2/CM1** Mélanie HEYERES (9/15) 24 élèves dont 9 CE2

Au Cycle 3 (63) :

- **CE2/CM1** Mélanie HEYERES (9/15) 24 élèves dont 15 CM1
- **CM1/CM2** : Carine HOUEL-MAURER : 23 élèves dont 14 CM1 et 9 CM2, **CM2** : Mathilde NANTEUIL -- Thierry KEIFFER : 25 élèves

2-2) Prévisions N+1

Départ de 34 CM2 en sixième (un enfant de CM2 doit être maintenu → donc 33 ; la communication avec les parents de CM2 par le biais de feuille de liaison (volet 1) est en place, édition du volet 2 à partir du 24/03, pour répondre aux vœux des élèves (LV1/LV2) et l'affectation du collège de secteur (Hoerdt).

Une visite du collège pour les futurs sixièmes devrait, comme les années précédentes, avoir lieu.

Arrivée de 24 élèves de GS de l'école maternelle et un élève de GS en provenance d'une autre école.

Les remontées d'effectifs actuels prévoient donc 174 + 24 - 35 élèves pour l'an prochain :

$(174 (N) + 24 - 35) - 30 = 163$ (delta d'un élève → redoublement CM2) le seuil de fermeture est de 156 élèves.

Avec ces données, il y aura très certainement des cours doubles (en sachant que l'on essaiera d'alléger les « petites classes », notamment les classes de CP et les cours doubles).

Parents des futurs CP : comme l'an dernier un courrier à leur intention sera rédigé afin de demander aux parents de fournir certains papiers et de mettre en place une rencontre avec les parents d'élèves au moment de la remise des documents.

Un « échange » d'élèves se fera : accueil des CP en maternelle avec une lecture dans les classes de petits / moyens et les GS viendront à l'école élémentaire (un après-midi).

Dates non définies à ce jour.

2-3) APC

APC : les Activités Pédagogiques Complémentaires

Rappel : Elles offrent un large champ d'action pédagogique et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre.

Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial de la commune.

Elles ont débuté dès la mi-septembre pour la majorité des classes. Les élèves viennent en petits groupes (maximum 8 élèves) après les cours de 15 h 45 à 16 h 45, jusqu'à 17 h pour les CM2. Seule la classe de Mélanie HEYERES n'est pas concernée par les APC, cela est lié à son statut.

Actuellement, les élèves de la classe de CM2 peuvent également bénéficier d'APC.

POINT 3 : Sécurité

Deux alertes ont été menées en 2022 : une alerte incendie (26/09/2022) : exercice d'évacuation qui a débuté à 14 h 10 dont la durée d'évacuation des locaux a été de 2 minutes et 25 secondes ; une alerte intrusion (21/11/2022) : confinement des personnes, exercice qui a duré 7 minutes.

Même remarque que lors des CE précédents : les dispositifs alerte intrusion ou évacuation des locaux ne sont pas satisfaisants dans le sens où il faut souffler dans une corne de brume ou dans un sifflet... Pour alerter : 3 souffles début d'alerte, 1 pour la fin d'alerte.

Un dispositif plus moderne devrait être mis en place lors de la rénovation de l'école.

Deux autres alertes vont se dérouler sur la fin de cette année : une alerte évacuation des locaux (programmée le vendredi 31 mars 2023) et une alerte incendie.

POINT 4 : Règlement intérieur/communication

Règlement intérieur : RAS

RAPPELS/REPRÉCISIONS IMPORTANTES « Justification des absences et retards » : **cahier de liaison** pour signaler les absences et/ou retards, c'est le moyen de communication le plus « pratique », les absences peuvent être signalées par mail ou par téléphone (en dernière alternative) **à la direction**.

Si un enfant doit quitter l'école pendant les heures scolaires, cela ne peut se faire que si un adulte vient le chercher (adulte identifié et signalé par les parents à l'enseignante).

Communication de l'équipe d'un courrier p/r à l'absentéisme pour congés pris hors vacances scolaires

Chers parents,

Ayant constaté que la proportion d'élèves qui manquent l'école pour des vacances hors congé scolaire est en constante augmentation, l'équipe se permet un petit rappel sachant que vous ne pouvez pas demander aux enseignants de pallier cette absence par l'envoi des cours alors qu'il s'agit de votre choix et que ce n'est pas un motif légitime d'absence (Précisions cf. annexe 2). En l'occurrence il faudra se mettre en contact avec d'autres parents pour récupérer le travail de la semaine. De plus cette demande d'absence est à formuler auprès de l'Inspecteur de l'éducation nationale.

(suite cf. ANNEXE 1)

POINT 5 : Évaluation mi-CP

En Français

Écrire des syllabes simples et complexes

Écrire des mots

Connaitre le nom des lettres et le son qu'elles produisent

Manipuler des phonèmes

Comprendre des phrases lues par l'enseignant

Lire à voix haute des mots/un texte

Comprendre des phrases lues seul(e)

De très bons résultats dans l'ensemble ; quelques élèves fragiles pour la lecture à voix haute et la compréhension des phrases lues seul(e)

En Maths

Écrire des nombres entiers

Résoudre des problèmes

Comparer des nombres

Associer un nombre à une position

Additionner

Soustraire

De très bons résultats dans l'ensemble ; quelques élèves fragiles pour additionner et soustraire

Ces élèves fragiles étaient les mêmes que lors de la première évaluation. Une rencontre avec les parents et l'enseignant a eu lieu si nécessaire (**précisions cf. ANNEXE 2**).

POINT 6 : Mairie

Remerciements :

Attribution de fonds pour la classe verte CP/CE1 de Mesdames Stebler/Stresser (648 €) et la classe kayak-escalade CM2 de Mme Nanteuil et M. Keiffer (540 €).

Études du soir : RAS

Travaux effectués en 2022 : RAS

Entretien des salles de classe : il y a eu quelques problèmes à ce niveau : la société de nettoyage ne maintient pas le même personnel en place, ce qui provoque un entretien aléatoire des locaux (toilettes non faites, poubelles non vidées, pas de tri des déchets, salles non balayées, tables non nettoyées, poussières...)

→ Une rencontre a été provoquée par Chantal Schneider avec la société de nettoyage : les choses semblent s'améliorer... Nous resterons attentifs...

POINT 7 : Projets divers

Projets :

Poursuite du projet ECO-environnement.

RAPPEL : Ce projet consiste à mettre des actions en œuvre pour donner un label international d'éco-école à l'école de Geudertheim.

Pour cette deuxième année le **thème choisi** parmi 7 thèmes possibles est celui de la **solidarité** (l'an dernier nous étions sur le thème des déchets). **Obtention du label éco-argent pour l'école.**

Actions passées :

Projet échecs (CP, CM2, CM1/CM2, CE2/CM1)

La semaine du goût : un petit déjeuner a eu lieu avec les classes de Mmes Guillon et Jeuch (11/10/22).

Kangourou des maths (CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2)

Sortie orchestre philharmonique de Strasbourg → « Pierre et le LOUP » Classes de CP et CP/CE1

Calendrier inversé : ce calendrier en lien avec l'association ALSACAM → **affaires scolaires** pour des écoles au Cameroun. Lettres faites par les élèves de l'école pour accompagner cette action.

Projet : Route du Rhum → certaines classes ont suivi le parcours du bateau « Mécénat chirurgie cardiaque »

Chorale : les enfants ont pu se produire (principalement des chants de Noël) à la résidence du Moulin de la Zorn en deux « vagues » de 2x25 minutes de chants (date : le 13/12/2022 à 10 h). Les personnes âgées présentes ont réservé un bel accueil et se sont révélées enchantées de cet échange.

Sécurité ferroviaire pour les CM1/CM2 et CM2

Projet badminton (CE1, CE2)

Dessin avec la PEEP : 22^e édition du Grand Prix des jeunes dessinateurs organisé par la Fédération PEEP sur le thème :

"Dessine un monde plein de gourmandises" (Date butoir de remise des dessins le 4 mars). Les classes de CP, CP/CE1, CE1, CE2/CM1 y participent.

Pour information, la remise des prix aura lieu le vendredi 14 avril le matin.

Actions en cours :

Projet Badminton toutes les classes

Natation (CE1 et CM2)

Projet classe de Mélanie HEYERES avec la Basse-Zorn

Projet avec le Crédit mutuel → dessin :

Le thème pour les 6-10 ans : « de qui te sens-tu proche ? »

Jouer à cache-cache ou à des jeux de société, faire ses devoirs, ou encore partir en vacances, tout est bien plus amusant et facile lorsque l'on est plusieurs. Ta famille, tes amis, tes animaux ou encore ton équipe de foot, qui sont les personnes les plus importantes pour toi ? Avec qui te sens-tu lié ? Avec qui aimes-tu passer du temps ? Qui aimerais-tu soutenir ou encourager ? Qu'il s'agisse de jouer, danser, chanter, montre-nous les activités que tu aimes faire en groupe ! Tu peux peindre, dessiner, coller... À toi de jouer !

Projet classe de Mélanie HEYERES avec la Basse-Zorn

Le projet anti-gaspi a pour but de sensibiliser les élèves sur les actes néfastes pour l'environnement et de découvrir comment réduire son impact.

Nous accueillons Audrey, une animatrice nature de la Maison de la nature du Delta de la Sauer et d'Alsace du nord pour nous accompagner dans l'adoption de démarches plus bénéfiques pour l'environnement.

Ce projet se déroule tout au long du mois du mars avec 4 séances d'intervention.

- Séance 1, l'être humain et sa consommation : les besoins. Vendredi 3 mars 2023 de 8 h 45 à 11 h 30.

Lors de cette première séance, les élèves ont appris que nos besoins ont différents niveaux de priorité. Ils ont également découvert la fabrication des vêtements, la culture des fraises...

- Séance 2, l'être humain et sa consommation : la consommation. Vendredi 10 mars 2023 de 8 h 45 à 11 h 30.

Lors de cette deuxième séance, les élèves étaient en atelier afin d'analyser les impacts de notre consommation sur la planète. (Découverte du tri des déchets...)

- Séance 3, l'être humain et sa consommation : comment réduire son impact ? Jeudi 16 mars 2023 de

13 h 15 à 15 h 45.

Lors de cette troisième séance, les élèves ont pu chercher en groupe des gestes pour réduire notre impact sur l'environnement. Ils ont également débuté la réalisation d'affiche "anti-gaspi" qui seront exposées lors de l'exposition la Base-Zorn à l'An Vert.

- Séance 4, l'être humain et sa consommation : les gestes anti-gaspi. Jeudi 30 mars 2023 de 8 h 30 à 11 h 30. Lors de la dernière séance, les élèves pourront réaliser un sablier en utilisant du matériel qu'ils auront ramené de chez eux. Cela a pour but de leur montrer qu'avec des objets ayant déjà été utilisés nous pouvons les réutiliser pour fabriquer un nouvel objet.

Actions à venir :

Cartes Action contre la faim vendues au courant du mois de juin

Projet poney (CM1/CM2) Carine HOUEL-MAURER 22 au 26 mai

Projet kayak/escalade (CM2) (Mme NANTEUIL et M. KEIFFER) 9 au 16 mai

Projet classe verte (Mesdames Stebler et Stresser) 30 mai au 2 juin

Photo de classe le jeudi 8 juin

Projet graine de cirque 26 juin au 30 juin, CE1 et CE2

Projet badminton (CM2 – CP – CP/CE1)

Projet sortie à Sainte-Croix pour les CE2/CM1 et les CP le 16 juin 2023

Nettoyage des abords de l'école + bords des pistes cyclables (CE1-CE2), vendredi 14 avril après midi

Sortie en Allemagne (CM1/CM2) le 24 juin : le montage d'un dossier auprès de la DARILV pour l'obtention d'une subvention financière de plus de 400 € (qui en général couvre le prix du transport) est en cours.

Stage de réussite aux vacances de printemps : en attente d'une réponse de l'Inspection (3 groupes seront proposés par l'école pour les élèves de CE1-CE2-CM1).

POINT 8 : Fête scolaire

Vendredi 23 juin 2023

Deux rencontres (1^{er} février et 16 mars) avec des parents délégués ont eu lieu, une troisième devrait se tenir avant les vacances de printemps.

Un compte rendu (réunion du 1^{er} mars 2023) reprenant les réflexions autour de la fête scolaire sera envoyé aux délégués.

Déroulement général :

3 temps : JEUX / CHANTS / RESTAURATION

JEUX COUR D'ECOLE

- Jeux dans la cour de l'école élémentaire de 15 h à 17 h 15
- 17 h 15-17 h 30 : rangement des jeux et mise en place de la sono et des élèves (à 17 h 15 les élèves iront dans leur salle de classe et sortiront au fur et à mesure, afin qu'Alfonso puisse les placer).
- Petit discours du directeur : remerciements aux parents/personnes présent(e)s sur tous les stands, aux généreux donateurs sans qui ce merveilleux moment n'aurait pas eu lieu ainsi qu'à Alfonso qui a tout au long de l'année offert aux élèves et maîtres/maîtresses de bons moments.
- Vers 17 h 40 jusqu'à environ 18 h 15, chants des élèves sous la direction d'Alfonso.
- Puis direction place de la mairie pour le moment convivial de restauration - heure de fin vers 21 h.

Prévoir deux parents ou plus pour les traversées des passages piétons, pour la sécurité mais aussi pour réguler la circulation, ceci pour environ 10 minutes pour qu'enfants et parents puissent arriver tranquillement à la restauration.

POINT 9 : Questions parents d'élèves et propositions d'actions

→ Comment se passent les APC (quelles classes concernées, à quel moment cela est réalisé dans la journée...) cf. point 2

→ Est-il possible d'avoir un **retour global** des évaluations à mi-CP qui ont été réalisées ? cf. point 5

→ Peut-on améliorer la transmission des informations entre l'école et les parents ? (Pour éviter que certaines informations soient apprises aux parents par leur enfant).

Il y a des ajustements organisationnels (absence d'un enseignant) qui ne peuvent se faire que tardivement. Lors de l'absence d'un enseignant imprévisible il n'y a pas toujours la possibilité d'avoir un remplaçant et les enfants sont alors répartis (Les enfants sont en sécurité au sein de l'école et sous la responsabilité d'un enseignant).

→ Est-il possible de proposer des jeux aux élèves dans la cour ? Cette action est en place (dans un premier temps : corde à sauter, ultimate (frisbee), élastiques).

→ Serait-il possible de mettre en place le banc de l'amitié ? (Mode d'emploi : un enfant se trouve seul, il va s'asseoir sur ce banc et les enfants qui s'en aperçoivent vont l'intégrer dans leurs jeux) : c'est prévu.

→ Y a-t-il une possibilité de mettre en place une zone plus calme pour les enfants qui en ont besoin ? La réflexion va devoir être menée avant la restauration de l'école, cependant une zone dite plus calme existe déjà au niveau du préau.

→ Date de la photo de classe ? Jeudi 8 juin

→ M. le Maire a précisé que les demandes de dérogation seront maintenant étudiées conjointement par la mairie et l'école.

→ Date pour la fête des CM2 → 30 juin dans l'après-midi.

→ Proposition « Vivre l'École »

L'Association « Vivre l'École » voudrait offrir des gobelets floqués par le logo de l'Écolabel. Il s'agirait d'une commande pour toute l'école et qui permettrait aux élèves de les utiliser dans les classes ou lors des manifestations (comme le cross par exemple).

Calendrier :

- **Photo de classe le jeudi 8 juin 2023**
- **Conseil d'école du 3^e trimestre : mardi 27 juin 2023 à 20 h (semaine 25)**
- **Fête des CM2** : date à déterminer avec remise des livres dédiés par monsieur le Maire (vendredi 30 juin 13 h 15/15 h 45)
- **Fête scolaire : vendredi 23 juin 2023**
- **Fête « grande section » de l'école maternelle** : vendredi 30 juin avec la classe de CM2 (matin)

Année scolaire 2023/2024

- **Marche de St Nicolas** : vendredi 1^{er} décembre (PEEP)
- **Marché de Noël** : dimanche 3 décembre (Vivre l'École)

La secrétaire,

Stéphanie JEUCH

Le directeur,

Thierry KEIFFER

ANNEXE 1

Plutôt qu'un long discours voici ci-dessous les propos de Valérie PIAU, avocate en droit de l'éducation et auteur du "Guide Piau- Les droits des élèves et des parents d'élèves", nous précise ce que vous risquez à faire manquer l'école à vos enfants :

Vous avez décidé de partir au ski en dehors des vacances scolaires, parce que votre séjour en famille vous coûtera moitié moins cher ? Ou bien d'anticiper vos vacances d'été au Québec parce que les vols sont bradés en juin ? Vous prenez un risque en faisant manquer l'école à vos enfants, et surtout, ça n'est pas leur donner le meilleur exemple. Donc, faire sécher les cours à ses enfants, ça n'est pas bien. Mais si vous le faites, voilà ce que vous risquez.

Obligation d'assiduité de 6 à 16 ans

L'école est obligatoire de 6 à 16 ans. **Alors à quelles sanctions vous exposez-vous si vous partez hors périodes de vacances scolaires ?** L'établissement scolaire peut-il se retourner contre vous, ou bien prendre des mesures contre l'élève absent ? « Si l'enfant manque l'école sans motif légitime, c'est un manquement à une obligation légale qui est l'obligation d'aller à l'école et l'obligation d'assiduité », rappelle Valérie PIAU.

Alors **quels sont ces motifs légitimes** ? Certainement pas un séjour au ski à prix cassé !

« Les motifs réputés légitimes sont : maladie, cas de force majeure, absence temporaire des personnes responsables, ou tout autres motifs appréciés en fonction du dialogue qui se noue avec les responsables au sein de l'établissement scolaire », précise Maître PIAU. Et bien sûr, si vous savez que votre enfant va être absent, il est fortement **recommandé de faire une demande au chef d'établissement à l'avance par écrit**. En précisant que l'absence se fera exceptionnellement sur le temps scolaire. Bien sûr, c'est plus compliqué de se justifier quand on prend une semaine pour partir en vacances, que quand on s'absente pour raison médicale...

Si l'absentéisme est important et répété, c'est une infraction pénale. Si votre enfant a été absent plus de trois demi-journées non justifiées dans le mois, vous pouvez être convoqué par le chef d'établissement qui vous rappelle vos obligations en matière de présence. « Si la démarche n'est pas suivie d'effet et qu'il y a de nouvelles absences, le chef d'établissement saisit le DASEN (l'ancien inspecteur d'académie) qui convoque les parents et leur fait une mise en demeure de faire cesser les absences de l'enfant », prévient Maître PIAU. Et si malgré la mise en demeure du DASEN, les absences continuent, « il peut saisir le procureur de la république, puisque c'est une infraction pénale ».

Quelles sanctions encourent l'élève ?

Si votre enfant manque l'école parce que vous avez décidé de prendre vos vacances en famille en dehors des vacances scolaires, ça n'est pas sa faute. Même si au fond de lui, il est très content d'avoir une semaine de vacances en rab... **Donc concrètement, lui, ne risque pas grand-chose, sinon de mal se faire voir par ses profs.**

Valérie PIAU rappelle que « les profs n'ont pas le droit de sanctionner l'absence à un contrôle par un zéro à un contrôle pendant cette période, sauf si c'est un examen ». On peut taper sur les doigts des parents en tant que responsables légaux qui ont manqué à l'obligation d'assiduité, mais « **on ne peut pas sanctionner l'élève sur son bulletin scolaire**, en mélangeant un manquement des parents avec l'appréciation du travail de l'élève ». **Pas de confusion donc entre le pédagogique et le disciplinaire.** Un enseignant ne peut sanctionner l'élève pour une absence qui résulte d'une décision des parents.

En conclusion, dans les faits, vous ne risquez pas grand-chose, sauf si les absences se répètent de manière régulière. Mais franchement, pensez à l'exemple que vous donnez à vos enfants. Comment leur demander de respecter des règles quand vous-même n'êtes pas irréprochables ?

Maître PIAU

RAPPEL

Une nouvelle étape : les évaluations de milieu d'année

Les évaluations CP sont des évaluations nationales qui s'adressent à tous les élèves de CP. Elles visent à fournir des **points de repère** quant à la **maîtrise des compétences fondamentales en français et en mathématiques**, plus particulièrement dans les domaines de la lecture, de l'écriture, de la numération, du calcul et des résolutions de problèmes.

Ce **point d'étape (mi-CP)** doit fournir aux enseignants des repères actualisés sur les progrès réalisés par les élèves, en complément des observations conduites en classe. Ces nouveaux repères permettent de répondre de manière soutenue aux besoins des élèves.

Présentation du dispositif

Ces évaluations sont conçues par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) en collaboration étroite avec le Conseil scientifique de l'Éducation nationale (Csen) et la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco).

Les compétences évaluées en français et en mathématiques

En français, les situations proposées portent sur le passage de l'oral à l'écrit, la reconnaissance de lettres, la phonologie, la compréhension orale et écrite et la lecture à voix haute. L'évaluation se déroule en **3 séquences avec des modalités de passation collective et individuelle**. Les activités d'évaluation des compétences en lecture requièrent un temps de passation individuelle. La durée de travail effectif de l'élève est estimée à **8 min pour la première séquence et 10 min pour la deuxième séquence**. La troisième séquence correspond aux **deux épreuves individuelles dont la durée est fixée à 2 min**. Un temps supplémentaire pour les explications et les exemples est à prévoir.

En mathématiques, les situations d'évaluation portent sur les nombres, le calcul en ligne lié à des situations d'addition et de soustraction et la résolution de problèmes. La passation est découpée en **2 séquences**. La durée de travail effectif de l'élève est estimée à **8 min pour la première séquence et 13 min pour la deuxième séquence**. Un temps supplémentaire pour les explications et les exemples est à prévoir.

Un guide de l'enseignant présente les informations utiles pour la mise en œuvre du dispositif en vue de la passation des épreuves. L'élève dispose d'un livret unique pour la passation des épreuves de français et de mathématiques.

Les parents seront rencontrés par les enseignants de CP pour les élèves rencontrant des difficultés.

Pas de difficultés particulières au niveau des élèves, ensemble homogène.